



SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :
HAINAUT

V. ref.: _____

N. ref.: _____

RAPPORT N° : 268/10092

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Rue de l'Argilette, 1

6183 Trize

PROPRIETAIRE : M. LAIDOUN HAZEM

Adresse : Rue de l'Argilette 6183 Trize

DEMANDEUR : _____

Adresse : idem

INSTALLATEUR : _____

Adresse : _____

DA ou CI : 590-4446083-17

EAN : _____
Ref.: _____ Compteur n°: _____
Index : _____

Date du contrôle : 21/09/10 Type de contrôle : examen de conformité visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : habitation

Début travaux : Fondations avant après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 2x230 v Protection raccordement 40 A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 x 10 mm² Inter.gén. : type 404/03A

Type électrode de terre : boucle - barres piquets conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 2 ; Nombre de circuits term.: 14 ; RA : 6 Ohm; RI tot 20 MOhm

Facteurs d'influences externes : _____

DESCRIPTION : _____

Voir schémas unifilaires et de situation

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : NEANT

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Vu le : 23/09/2010
le responsable du distributeur
nom : _____
signature : [Signature]

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : ① L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visé. L'installation doit être vérifiée avant le 21/09/2010 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
② L'installation n'est pas conforme.
③ L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature
268 L. JEANMART

[Signature]

Le directeur,



369 33 64 55 (x m)
268 BC
Chapelle

Siège sociale / Maatschappelijke zetel
Bd Clovislaan 15 - 1000 BRUXELLES-BRUSSEL
Tél. 02 230 81 82 - Fax 02 230 80 08

Siège d'Anvers / Zetel Antwerpen
Van der Sweepstraat 3 bus 44 - 2000 ANTWERPEN
Tél. 03 216 28 90 - Fax 03 238 86 65

REÇU - ONTVANGSTBEWIJS Nr 522999

CETTE PREUVE EST VALABLE COMME RELEVÉ DE COTISATION
DIT BEWIJS GELDT ALS BIJDRAGESTAAT

B.T.W. / T.V.A. BE-0406.486.616

Date : 21/09/10
Datum : 21/09/10

(nom et adresse à mentionner intégralement)
(volledig naam en adres te vermelden)

Reçu de / Ontvangen van : M LAIDOUN AREZKI
Rue de l'orgilette, 7 6183 TRAZEGEM

la somme de / de som van : 103	Cotisation / Bijdrage : 85,12 €
T.V.A. N° : /	T.V.A. : 17,88 €
B.T.W. Nr. : /	B.T.W. : /
	Total : 103 €
	Totaal : /

pour l'examen de / voor onderzoek van : BT
RAPPORT N° : 268/100921/01
VERSLAG Nr. : 268/100921/01

pour le BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN,
voor TECHNISCH BUREAU VERBRUGGHEN,

agent controleur WATTIEZ
Form. J21 - 03/07
agent-visitateur
De agent-onderzoeker
5-11-2010

agent à CAZ Rue de l'orgilette n°1